

## LES PROCEDURES D'INDEMNISATION

- Appeler votre assurance, se reporter à votre contrat,
- Prendre des photos des différents dégâts,
- Attendre le passage de l'expert pour se débarrasser d'objets sinistrés,
- Déclarer le sinistre à votre assureur dès que vous en avez eu connaissance. Adresser votre déclaration par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Effectuer vos déclarations auprès de votre assureur dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle au Journal Officiel.

## LES BONS REFLEXES...

### DANS TOUS LES CAS :



Écoutez la radio, vous aurez des précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation, les consignes à respecter.

- France Bleu Gard Lozère 90,2 MHz / 91,6 MHz
- Radio Sommières 102,9 MHz



Coupez l'électricité et le gaz.

### SELON LE RISQUE :

#### INONDATION



Fermer portes et fenêtres



Couper l'eau, le gaz et l'électricité



Monter à l'étage

#### FEU DE FORET



Se mettre à l'abri ou  
Si vous ne pouvez pas, fuir dos au vent



Fermer portes et Fenêtres



Alerter les services de secours et la Mairie

#### MOUVEMENTS DE TERRAIN



S'éloigner de la zone dangereuse



Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé



Alerter les services de secours et la Mairie

#### TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche



Fermer portes et fenêtres



Alerter les services de secours et la Mairie

## Le " PACK SECURITE " !

- Radio à piles,
- Lampes de poche,
- Matériel de confinement,
- Nourriture et eau,
- Couvertures,
- Vêtements,
- Papiers personnels,
- Médicaments (notamment traitement quotidien).

## NUMEROS D'URGENCE



Sapeurs pompiers **18**



SAMU **15**



Police **17**



N° d'urgence européen **112**



ERDF (sécurité dépannage) **0 810 333 030**



GRDF (sécurité dépannage) **0 800 473 333**

## D.I.C.R.I.M.

### Le mot du Maire

La prévention et la gestion de ces risques est une priorité de la municipalité, chaque habitant a droit à une information préventive.

Sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de Sommières, un Plan Intercommunal de Sauvegarde a été élaboré afin de réduire l'impact d'un événement majeur sur les personnes, les biens et l'environnement.

Notre commune est exposée aux 4 risques majeurs suivants :

- Risque Inondation
- Risque Feu de Forêt
- Risque Mouvement de Terrain
- Risque Transport de Matières Dangereuses

Pour cela il a été défini des mesures de préventions et de secours pour faire face à ces situations de crises. Un document synthétique est librement consultable en Mairie.

Le présent document, dénommé Document d'Information Communal sur les RISQUES MAJEURS a été réalisé pour porter à votre connaissance les secteurs concernés par les différents risques, préciser les consignes de sécurité à respecter et les démarches à suivre en cas de survenue d'un tel événement.

Prenez en connaissance et conservez-le.

Le Maire



PROJET COFINANCE PAR L'UNION EUROPEENNE

## Document d'Information Communal sur les RISQUES Majeurs de LECQUES

### LES RISQUES PRESENTS SUR LA COMMUNE :

#### LE RISQUE INONDATION

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités. Il s'agit soit d'une formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes, soit du ruissellement pluvial urbain.



Inondation - Source : Mairie de Sommières

#### LE RISQUE FEU DE FORÊT

On parle d'incendie de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. En plus des forêts au sens strict, les incendies concernent des formations subforestières de petite taille : la garrigue, formation plutôt ouverte sur sol calcaire. Généralement, la période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des sols, viennent s'ajouter les travaux en forêt.



Feux de forêt - Source : 24heures

#### LES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Sa survenue est fonction de la conjugaison de plusieurs facteurs (géologique, topographique, météorologique, activité humaine...). Il en existe plusieurs types : glissements de terrain, éboulements, coulées boueuses, etc. Le risque, en particulier celui de glissement, est multiplié en cas de fortes pluies.



Glissement de terrain - Source : S. Gonnin / IRMA

#### LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière. Les conséquences possibles d'un accident de TMD sont l'explosion, l'incendie et/ou le dégagement d'un nuage toxique.



Accident de transport de matières dangereuses - Source : Préfecture de la Lozère

## RAPPEL DU RISQUE SUR LA COMMUNE

Les cours d'eau principaux présents sur Lecques sont : le Vidourle, le ruisseau de Couriou, le ruisseau de la Concarède, de Quiquilhan et le Valadas..  
Les RD 164 et 178 peuvent se retrouver partiellement immergées.

### CONDUITES A TENIR

#### Avant :

- Fermer portes et fenêtres, les obturer,
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité,
- Mettre les produits et objets au sec,
- Faire une réserve d'eau potable et alimentaire.

#### Pendant :

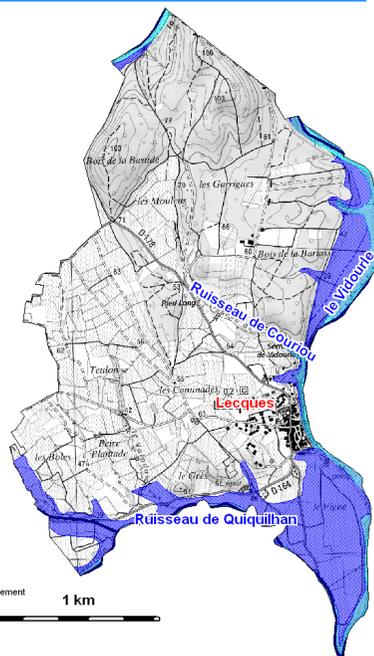
- S'informer de la montée des eaux,
- Ne pas s'engager sur une route inondée,
- Se réfugier sur les points hauts.

#### Après :

- Aérer et désinfecter les pièces,
- Chauffer dès que possible,
- Ne rétablir le gaz et l'électricité que sur une installation sèche,
- Se renseigner si l'eau est potable avant de la consommer.

#### LÉGENDE

##### Atlas des zones inondables



## LE RISQUE INONDATION

## RAPPEL DU RISQUE SUR LA COMMUNE

3 feux de forêt ont été répertoriés, pour une surface totale brûlée de 0,3 ha. En effet le village est bordé au Nord de massifs potentiellement soumis à ce type de phénomène.

### CONDUITES A TENIR

#### Avant :

- Débroussailler la propriété et la voie d'accès.
- En période à risque :
- Attention aux bouteilles de gaz ou de liquides inflammables,
- Repérer chemins d'évacuation et abris,
- Respecter les interdictions d'accès.

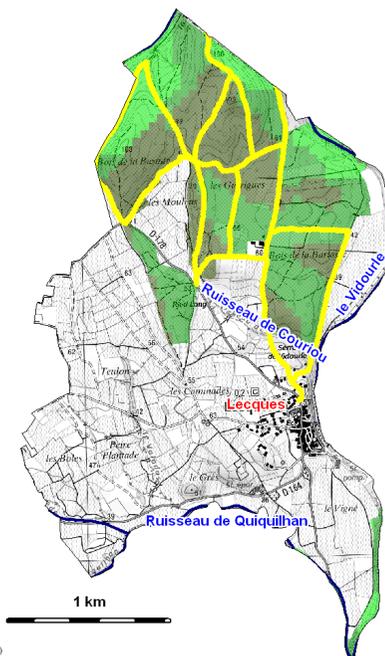
#### Pendant :

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu :
- DONNER L'ALERTE AUX POMPIERS,
- Se mettre à l'abri ou fuir dos au vent.
- Si votre habitation est exposée au feu :
- Ouvrir le portail de votre terrain,
- Fermer les portes, les fenêtres et boucher les ouvertures,
- Arroser au maximum les abords,
- Fermer les bouteilles de gaz,
- Respirer à travers un linge humide.

#### Après :

- Eteindre les foyers résiduels.

#### LÉGENDE



## LE RISQUE FEU DE FORÊT

## RAPPEL DU RISQUE SUR LA COMMUNE

Il y a peu de risque sur la commune de Lecques. Quelques érosions de berges se sont produites suite à des inondations.

### CONDUITES A TENIR

#### Signaler en Mairie :

- L'apparition de fissures dans le sol,
- Des écoulements anormaux des eaux, détournement des sources,
- La fissuration de l'habitation,
- Les portes et/ou des fenêtres qui ferment et s'ouvrent difficilement.

#### Pendant :

- S'éloigner de la zone dangereuse en fuyant latéralement par rapport au phénomène,
- Ne pas revenir sur ses pas,
- EN CAS DE GRONDEMENT SOURD ET INQUIETANT, EVACUER LE BATIMENT IMMEDIATEMENT.

#### Après :

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé et s'éloigner aussitôt si celui-ci menace de s'effondrer.

#### LÉGENDE



## LES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN

## RAPPEL DU RISQUE SUR LA COMMUNE

Aucune route n'est classée TMD\* sur la commune. Cependant, les RD 164 et 178 (non classées) sont à surveiller.

### CONDUITES A TENIR

#### Avant :

- Savoir identifier un convoi de matières dangereuses :



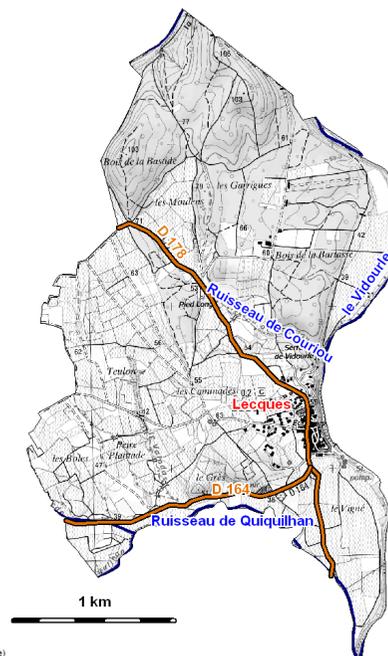
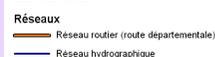
#### Pendant :

- Si l'on est témoin d'un accident :
- Baliser pour éviter un «sur-accident»,
- Ne pas fumer,
- DONNER L'ALERTE AUX POMPIERS,
- En cas de fuite du produit :
- Ne pas entrer en contact avec le produit,
- Quitter la zone de l'accident,
- Rejoindre le bâtiment le plus proche, fermer les portes et les fenêtres.

#### Après :

- Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le bâtiment à la fin de l'alerte.

#### LÉGENDE



## LE RISQUE TMD\*

\* Transport de Matières Dangereuses